

BUREAU DU 04 MAI 2022

Délibération N°B22/004

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024 CONVENTION D'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE SARREBOURG - Ancien mess des sous-officiers MO10P033600

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu la demande formulée par la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur l'ancien mess des sous-officiers situé sur le territoire communal de Sarrebourg,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud annexée à la présente délibération, portant sur la réalisation d'une étude technique et de vocation pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 50 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud la convention préopérationnelle annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

La Préfète de Région,

Le Secrétant du Conseil d'Administration,

Le Secrétant du Conseil d'Administration,

Le Affaires

Région des et Européennes

Blaise GOURTAY